

Article 1 : Taux des taxes et tarifications

Que les taux de taxes, tarifications et compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2016 soient établis ainsi :

Taxes basées sur l'évaluation foncière : 0,98/100\$ d'évaluation réparti comme suit:

- Taxe foncière 0,7580\$ du 100\$ d'évaluation
 - Taxe services de la Sûreté du Québec: 0,0730\$ du 100\$ d'évaluation
 - Taxe spéciale Règlement 2004-03
Rang Des Cyprès : 0,02900 du 100\$ d'évaluation
 - Taxe spéciale Règlement 2008-02
Chemin de l'Église nord et sud 0,0840\$ du 100\$ d'évaluation
 - Taxes spéciale Règlement 2010-04
Chemin du Petit-Montréal 0,0360\$ du 100\$ d'évaluation
 - Taxe ordures : 127,00\$ par unité
- Taxes de secteur : Égout et assainissement :
- Entretien : 177.32\$ par unité
 - Bac roulant 360 litres : Coût de revient